

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le quatorze mai à 18H30 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon à huis-clos, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Compte tenu de la crise sanitaire liée au COVID-19 et en application de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, la participation du tiers des élus est suffisante pour valider le quorum et les décisions, chaque élu pouvant être détenteur de 2 procurations.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 9
Pouvoir : 12
Absents : 6

Date de la convocation : 7 mai 2020

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, FRAUDEAU Jean-François, GAUTHIER Dominique, CLAVÉ Louis, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, LEVRAULT Charly, Didier RENAUD.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DEBIAIS Viviane représentée par D GAUTHIER
BEAUVAIS Magali représentée par B MASSONNEAU
BERGONNIER Pascal représenté par D GAUTHIER
BOURMAUD Melinda représentée par F LAROCHE
BRUNIER Maud représentée par JF FRAUDEAU
CHAINE Jean-Paul représenté par C PIAULET
ERRAÏSS Malika représentée par F LAROCHE
INGRASSIA Christine représentée par JF FRAUDEAU
JARASSIER Corinne représentée par C PIAULET
LAGARNAUDIE Jacqueline représentée par L CLAVE
PHELIPPEAU Gilles représenté par B MASSONNEAU
SULLI Bruno représenté par L CLAVE

ABSENTS : BEUROIS Thierry, BIANCO Lydie, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, Maurice MILLIASSEAU, ROYER Freddy,

Secrétaire de séance : Dominique GAUTHIER

DELIBÉRATION N° 52

Rapporteur : Christine PIAULET

OBJET : RAPPORT DONNANT LIEU A DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2020

La commune de Naintré doit présenter un rapport sur les orientations budgétaires dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget .

Ce rapport doit être présenté par la Maire et faire l'objet d'un débat puis d'un vote en conseil municipal.

Contexte

Macroéconomique

La croissance économique prévue en France ce début d'année était de l'ordre de +1,3 % du PIB pour 2020. L'épidémie du Covid-19 a mis à mal ces prévisions et, si l'effet n'est pas encore quantifié précisément, la croissance française devrait suivre la tendance mondiale, à savoir une récession conséquente.

Pour les collectivités territoriales, l'épargne s'est accrue ces dernières années avec une croissance significative des recettes et freinage de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, notamment lié à la contractualisation de l'État avec plus de 200 collectivités (régions, départements, communes et EPCI) pour une maîtrise de la dépense publique.

L'épargne croissante a contribué à réduire la demande d'emprunt. Les taux d'intérêt sont d'ailleurs exceptionnellement faibles (-0,1 % pour l'État, 1% voire moins pour les collectivités, parfois très proche de 0 %) mais vont probablement remonter assez significativement avec la crise sanitaire et économique.

Les concours de l'Etat

Au niveau des concours de l'État, la DGF (Dotation Globale Forfaitaire) reste stable au global mais il y a une réaffectation des dotations avec un renforcement de la péréquation. L'enveloppe nationale connaît les évolutions suivantes :

- Dotation forfaitaire : en baisse
- Dotations de Solidarité Rurale et Urbaine : en hausse
- Dotation nationale de Péréquation : stable

Il y a également d'autres évolutions qui se compensent globalement les unes les autres :

- Suppression et prise en charge par l'État de l'indemnité de conseil des comptables publics versée par les collectivités. Cela revient à faire de ces indemnités une dépense obligatoire puisqu'elle est retenue sur l'enveloppe des concours de l'État versée aux collectivités
- La Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est en baisse, très fortement pour les régions mais aussi pour les communes

La réforme de la fiscalité locale

Depuis 2018 un dégrèvement de la Taxe d'Habitation sur la résidence principale s'applique progressivement jusqu'à toucher 80 % des contribuables en 2020. D'ici 2023, il ne s'agira plus d'un dégrèvement mais d'une exonération complète pour l'ensemble des contribuables. Seule les résidences secondaires seront imposées. La TH sur les logements vacants demeure inchangée.

L'État prenant en charge pour 2020 le dégrèvement de TH, l'effet est neutre pour le budget communal. La commune bénéficie donc de la revalorisation nationale des valeurs locatives de +0,9 % (contre +2,2 % en 2019).

La neutralité pour le budget communal est garantie par le transfert des recettes du foncier bâti départemental, sur lequel est appliqué un coefficient correcteur.

Le même mécanisme est appliqué pour garantir le niveau de ressources :

- des EPCI, la perte de TH est compensée par une fraction de TVA
- des départements, la perte de TFB est compensée par une fraction de TVA

A noter que les EPCI et départements garderont le bénéfice de la croissance de la TVA qui croît plus vite que les TH et TFB.

A partir de 2021, le taux de foncier bâti (TFB) départemental sera intégré au taux communal. Ainsi la commune devrait avoir en 2021 un TFB à hauteur de 39,04%. Cela correspondra à la somme des 21,42 % de FB communal actuel et des 17,62% du FB du Département de la Vienne en 2020).

Quant au nouveau taux d'abattement communal du Foncier Bâti, il sera établi par les services fiscaux pour rester stable (moyenne pondérée des taux d'abattements communaux et départementaux). A partir de 2022 les communes pourront corriger ce taux d'abattement.

Local

Le mandat 2014-2020 a été marqué par une forte baisse de la DGF et une section d'investissement grevée par un remboursement conséquent du capital de la dette. Ce désendettement et les efforts d'économie ont engendré un retour à une capacité d'autofinancement nette positive sur les exercices 2018 et 2019.

Cette amélioration des indicateurs financiers s'illustrent à travers d'autres indicateurs :

- L'encours de dette est passé de 859€ par habitant en 2014 à 701€ en 2020
- Le taux de rigidité des charges¹ qui dépassait le seuil critique de 80 % en 2014 est passé à 70 % depuis 2018. Il s'agit des charges qui sont difficilement compressibles.

La baisse des charges à caractère général a aussi changé la composition des dépenses de la commune. Ainsi, les charges de personnel représentaient 65,3 % des dépenses en 2014 contre 69,2 % en 2019. Les marges de manœuvre pour les années à venir relèvent donc principalement de la bonne maîtrise de la masse salariale. Cela signifie le non-remplacement de certains départs de la collectivité sur les prochaines années.

En effet, si la commune a retrouvé une capacité d'autofinancement nette positive, celle-ci ne suffit pas pour mener une réelle politique d'investissement sans puiser dans les réserves financières ou avoir recours à un emprunt. Or c'est seulement sur la fin du mandat 2020-2026 que la commune pourra à nouveau emprunter, au vu du plan d'extinction de la dette actuelle.

L'exercice 2020 devrait être moins favorable que les deux précédents du fait :

- d'une nouvelle hausse des charges de personnel
- d'une revalorisation plus faible des bases fiscales
- d'opérations particulières (Admissions en non valeur principalement)
- de la fermeture des services enfance-jeunesse et petite enfance pendant le confinement
- de dépenses exceptionnelles liées au Covid 19

Il convient donc d'adopter des stratégies de moyen terme pour dégager un autofinancement suffisant pour assurer les projets d'investissement.

Budget Commune

Section de fonctionnement

Dépenses

Les charges à caractère général devraient être en hausse pour s'établir autour de 770 000€

¹ Taux de rigidité des charges = [charges de personnel + remboursement de la dette] / produits de fonctionnement

Le budget 2020 prévoira une enveloppe du même ordre que celle de 2019.

L'enveloppe budgétaire 2019 n'avait pas été réalisée du fait notamment d'un report des dépenses liées aux fouilles archéologiques sur 2020.

Le budget 2020 comprend donc les dépenses liées à l'opération de fouilles de 2019, mais doit également prévoir les deux opérations de fouilles prévues pour 2020. Ces dernières représentent environ 42 000€ de dépenses prévues. Il figurera également la subvention sollicitée à la DRAC soit 36 000€ pour un reste à charge d'environ 6 000€.

Les charges de personnel devraient s'élever à environ 2 290 000€.

Cela représente une hausse de 65 000€ soit +2,9% par rapport au réalisé 2019. Cette hausse correspond essentiellement au Glissement Vieille Technicité de la masse salariale actuelle.

Il y a également le versement de la prime exceptionnelle aux agents mobilisés durant la période d'état d'urgence sanitaire. Cette prime est exonérée d'impôts et de cotisations sociales. Il a été choisi de la verser aux agents ayant travaillé sur les résidences Elsa Triolet et Louis Aragon, au prorata du temps de travail, plafonné à 600€.

Les autres charges de gestion courante devraient être en forte hausse (+115 000€ par rapport au budget 2019) et s'élever autour de 1 605 000€.

Le poste des indemnités des élus sera en hausse par rapport à 2019 avec probablement un ou deux adjoints supplémentaires sur une partie de l'année en fonction de l'équipe municipale élue (6 adjoints actuellement).

Les créances admises en non valeur pourraient être très élevées cette année : à 60 000€ contre 5 000 à 10 000€ d'habitude. En effet, le titre le plus élevé lié à la SCI la Garenne est à passer en non valeur à la demande de la Trésorerie, et il s'élève à 56 980,77€.

Les subventions aux budgets annexes seront en hausse par rapport au budget de l'an passé :

- + 8 000€ pour le CCAS
- + 29 000€ pour le budget enfance jeunesse
- + 19 000€ pour le budget petite enfance

Ces hausses de besoin de financement sont essentiellement due à la baisse de la facturation pendant la période de confinement.

Le poste pour les subventions aux associations est estimé autour de 150 000€ (146 500€ au budget précédent) .

Les atténuations de produit sont prévues en hausse à environ 14 000€

Il s'agit principalement de la part contribution au FPIC qui devrait fortement augmenter d'après les premières estimations.

Les charges financières sont en baisse et s'établiront autour de 143 000€ .

Les charges exceptionnelles s'établiront autour de 30 000€ .

Elles comprennent le reversement de l'excédent de fonctionnement du budget eau à Eaux de Vienne.

Les amortissements s'élèveront à 154 000€ environ.

Une provision de 23 750€ est également prévue liée à la cession à l'euro symbolique de terrain de la Marmore pour la construction de logements sociaux.

Les dépenses imprévues et le virement à section d'investissement constitueront les deux autres chapitres budgétaires du budget 2020. Le virement à la section d'investissement devrait s'établir autour 600 000€.

Recettes

Les atténuations de charge sont prévues autour de 25 000€, il s'agit essentiellement des remboursements de personnel

Les produits des services sont prévus autour de 53 000€ .

Il s'agit essentiellement des recettes de la mise à disposition de l'assistant de prévention ainsi que des redevances d'occupation du domaine public.

Les recettes fiscales seront inscrites en baisse de 18 000€ (soit - 0,5%) par rapport au réalisé de 2019

La principale évolution concerne les impôts locaux. Ils devraient être en hausse de 35 000€ (+1,5%) dû à la revalorisation des Valeurs Locatives (+0,9%) et à l'augmentation des bases fiscales. Cette hausse est bien moindre que celle connue en 2019 (+120 000€) qui avait permis d'absorber la croissance des dépenses de la commune.

La part bénéficiaire du FPIC devrait elle en baisse (- 12 000€ soit - 13%) par rapport à l'année passée.

L'attribution de compensation est pour l'instant prévue stable (923 994€) mais elle pourrait fortement diminuer avec l'évaluation en 2020 du coût du transfert de la compétence gestion des eaux pluviales à l'agglomération.

Les autres recettes du chapitre sont principalement :

- ✓ La taxe sur la consommation finale d'électricité prévue en légère hausse
- ✓ La taxe locale sur la publicité extérieure prévue en légère baisse
- ✓ La taxe additionnelle aux droits de mutations prévue en baisse après une année 2019 où elle a été particulièrement élevée

Les dotations sont prévues par prudence à la hauteur du budget 2019 même si le réalisé s'était avéré supérieur.

La DGF n'a pas encore été notifiée mais elle devrait être globalement en baisse (- 11 000€) pour s'établir à 805 000€.

La composante relative à la Dotation de Solidarité Rurale serait en légère hausse, contre une baisse

significative pour les parts dotation forfaitaire et dotation nationale de péréquation.

Les autres produits de gestion de courante sont prévus au même niveau en baisse par rapport au le réalisé 2019.

Il s'agit des recettes de locations des bâtiments de la commune et des locations de salle. Avec l'arrêt des locations de salle pendant la crise sanitaire, les recettes devraient baisser d'environ 8 000€ par rapport à 2019.

Pour 2020 les autres produits de gestion courante devraient donc s'établir autour de 282 000€.

Il devrait y avoir pour 114 000€ de recettes exceptionnelles.

Il s'agit des recettes suite à des cessions effectuées par la commune :

- Vente du terrain à l'angle de la rue Salvador Allende pour 22 848€
- Vente d'un terrain à la CAGC pour les panneaux photovoltaïques à Laumont pour 71 666€
- Versement de la CAGC pour la revente du terrain de la Naurais Bachaud à une entreprise pour 19 544€ (45 038€ reste à percevoir lorsque les futures ventes des autres terrains à l'entreprise auront été effectuées par la CAGC)

Il y a également 1 547 882,82 € de report de fonctionnement.

Ce montant correspond à l'excédent reporté en fonctionnement, après une affectation d'une partie du résultat à la section d'investissement.

Sur ces 1 547 882,85€ restants, une partie de cet excédent doit toujours être reversée au syndicat Eaux de Vienne (environ 70 000€).

Le reste constitue la trésorerie de la commune, qui est fortement impactée par le portage du budget de la Marmoure (trésorerie à financer de 1 128 000€ fin 2019).

Investissement

Recettes

Le budget d'investissement comprend une grande part de restes à réaliser: 700 000€ en dépenses et environ 194 000€ en recettes. Il y a donc un reste à financer d'environ 506 000€ pour 2020. De plus, la section d'investissement terminait en déficit en 2019 de 151 245,52€. La couverture de ce déficit était anticipée et prévue par l'excédent de fonctionnement.

L'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement doit couvrir le solde des restes à réaliser ainsi que le déficit d'investissement. Elle s'élève donc à 657 241,64 €. Il s'agit du premier poste de recettes en investissement. Le second poste de recettes budgétaire sera le virement depuis la section de fonctionnement à hauteur d'environ 600 000€.

Les amortissements s'établiront autour de 154 000€.

Il est prévu pour 65 000€ de recettes de FCTVA, liées aux dépenses d'investissement 2019 (un décalage d'un an perdure dans ce remboursement partiel de la TVA réglée pour les dépenses d'investissement)

La taxe d'aménagement devrait être en fort recul par rapport à 2019. Il est proposé d'inscrire 40 000€ au budget.

Le reste des recettes d'investissement sera composé des subventions reçues. La DETR a déjà été demandée en janvier pour les travaux dans les écoles. D'autres subventions seront demandées, auprès de Sorégie pour la réfection des vitraux de l'Église, auprès du conseil départemental pour bénéficier de la subvention ACTIV, ou encore auprès de la CAGC pour percevoir des fonds de concours.

Dépenses

Le premier poste de dépenses en section d'investissement et le remboursement du capital de la dette qui s'élève à 436 000€ pour 2020. Il y a également le reversement de l'excédent du budget eau à Eaux de Vienne pour environ 30 000€.

Au vu de la capacité d'investissement de la commune, et compte tenu des élections à venir, il est proposé pour ce budget d'inscrire uniquement les investissements déjà engagés, et /ou qui sont indispensables pour assurer la maintenance de notre patrimoine ou répondre aux obligations réglementaires. Ainsi, il est prévu d'effectuer environ 525 000€ dépenses nouvelles en investissement.

Certaines de ces dépenses sont déjà programmées ainsi :

Sur les écoles plusieurs travaux sont d'ores et déjà prévus

Ecole Anne Frank - Réfection des deux classes n°7 et n°8, y compris désamiantage : 45 000€

Ecole Langvin Wallon : poursuite des travaux d'étanchéité de la toiture : 45 000€

Ecole Joliot Curie : Révision de la toiture ardoise pour 10 000€

Espace des Frères Pagé : Complément pour atteindre le budget global de l'opération, avec les options retenues du marché public à savoir : gradinage, bardage et sonorisation de l'espace couvert pour un reste à charge de 27 700€.

Réfection des vitraux de l'église pour environ 11 000€.

Travaux d'éclairage public : environ 56 000€ (remplacements de candélabres, levées de non conformité, réparations diverses...)

Futur Parc Solaire : empierrement du talus et ouvrage génie civil pour 25 000€.

Mise à niveau du parc informatique dans le cadre du passage de windows 7 et 8 à windows 10 rendu obligatoire par l'arrêt des mises à jours de sécurité sous les anciens systèmes d'exploitation : environ 20 000€.

L'ensemble des travaux sur la commune devra se dérouler sur un calendrier très contraint en 2020 du fait de la période de confinement et des restrictions sur les chantiers. Certaines enveloppes financières doivent être déterminées d'ici au vote du budget : montants disponibles alloués aux travaux de réfection de voirie, d'acquisitions du matériel technique et travaux sur le patrimoine bâti de la commune.

Budget Enfance et jeunesse

Ce budget est le plus impacté par le confinement. En effet, la fermeture des services va augmenter la subvention d'équilibre nécessaire pour ce budget (800 000€ au budget contre 740 000€ réalisé l'an passé).

Les dépenses sont prévues en baisse

Les principales baisses de dépenses ont lieu sur le service de la cuisine centrale. En effet, les achats d'alimentation seront fortement réduits au vu de la fermeture des écoles. De plus, le départ en retraite de la responsable administrative diminuera les charges de personnel.

Sur les autres services, une légère baisse des dépenses est à prévoir : il s'agira des charges variables, c'est à dire les achats et la consommation courante (alimentation, électricité, prestataire pour le transport scolaire...) ainsi qu'une absence de recours aux contractuels pendant la période de confinement.

Toutefois la part des charges fixes est prépondérante, il s'agit essentiellement des charges de personnel des titulaires qui restent stables. Le départ en retraite de la responsable de la cuisine en cours d'année ne permet pas une baisse au global des charges de personnel. En effet la croissance mécanique des charges de personnel compense cette baisse.

Par ailleurs, les amortissements s'élèveront à 32 400€.

Des recettes en forte diminution

Après une année 2019 déjà en baisse [première année complète sans repas facturés à la commune de Beaumont (-34K€ par rapport à 2018) et l'arrêt du fonds de soutien pour les TAP (-15K€)], il y aura également moins de recettes en 2020.

Ceci s'explique principalement par la baisse des recettes des facturations aux familles due à la fermeture des services. Le coût le plus élevé porte sur la fermeture des cantines, en effet, les recettes de la facturation des repas constituent 59 % des recettes de tarification du budget enfance jeunesse.

Il y a également un changement dans le mode de versement de l'acompte de la CAF qui a un impact négatif pour 2020 après un impact favorable en 2019.

Investissement

Les recettes d'investissement prévues sont :

- le report de l'excédent d'investissement pour 182 000€
- les amortissements : 32 400€
- le FCTVA : 8 000€

En ce qui concerne les dépenses, il s'agit principalement (pour près de 150 000€) de restes à réaliser d'opérations votées 2019 : construction du city stade, déploiement du nouveau logiciel enfance-jeunesse, matériel pour la cuisine centrale...

Les nouvelles dépenses proposées au budget 2020 concerneront davantage de l'achat de petit matériel et des menus travaux. La réfection de 3 velux au niveau du bâtiment partagé par le point jeunes et le CCAS est également prévue.

Budget Petite Enfance

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de ce budget correspondent pour 91% à celles de la crèche. Les dépenses du RAM constituent les 8% restants.

Le budget proposé sera stable par rapport au budget précédent, autour de 690 000€. Mais le réalisé devrait augmenter et demander une subvention d'équilibre plus élevée depuis le budget principal.

Charges générales

A ce chapitre, plus de la moitié des dépenses correspondent à l'achat d'alimentation à la cuisine. Elles paraissent donc difficilement compressibles sans diminution de la qualité et ou de la quantité des prestations. Seule la fermeture du service pendant le confinement aura une incidence à la baisse.

Les autres charges devraient être en hausse par rapport à 2019 avec notamment :

- une enveloppe supérieure pour des achats divers de petit équipement (lit à barreaux, budget aménagement de l'espace). L'achat de chaussures est également prévu pour les agents. Des achats en matière de prévention (tabouret ergonomique notamment) sont prévus pour ce service mais pourraient être effectués depuis le budget principal et le service prévention.
- Un budget plus élevé est également prévu pour davantage d'interventions extérieures, principalement au niveau du RPE avec par exemple une intervention dans le cadre du projet bienveillance. Toutefois du fait de la crise sanitaire, le décalage de ces activités à l'autonome ne permettra peut être pas de toutes les réaliser.

Ainsi, les charges générales devraient se situer autour de 59 000 € au BP contre un réalisé de 48 000€ en 2019.

Charges de personnel:

Les charges de personnel de la crèche et du RPE sont prévues en légère hausse par rapport au réalisé 2019.

Leur montant prévisionnel est de 623 000€.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement hors subvention d'équilibre sont prévues en baisse. En effet il y a d'une part une baisse de 17 000€ de financement de la CAF du fait d'une baisse du nombre d'heures facturées en 2019.

A cela s'ajoute une baisse prévue de la participation des familles suite à la fermeture (sauf aux enfants de personnel soignant) du service pendant le confinement.

Ainsi la subvention d'équilibre est prévue aux alentours de 196 000€ contre une prévision en 2019 à 177 000€.

Investissement

Il est prévu environ 100 000€ de dépenses d'investissement sur ce budget avec :

- les travaux pour le multi accueil et le RPE qui s'étaleront sur 2020 et 2021. La totalité du budget restant de cette opération s'élève à 96 000€ TTC subventionnées à hauteur de 80 % par la CAF.
- de l'achat d'un ordinateur pour remplacer celui de la responsable du service qui ne fonctionnera pas sous windows 10, pour 850€
- de l'achat de petit matériel

Les recettes d'investissement sont constituées de :

- la reprise de l'excédent d'investissement pour 10 000€
- des amortissements pour 7 000€
- de la subvention de la CAF

A l'issue des travaux de la crèche, le budget comportera donc un déficit d'investissement qui sera à combler un exercice suivant par une subvention d'équilibre (en fonctionnement) du budget principal.

Budget Marmoure

Le budget 2019 a porté l'essentiel des travaux de la tranche 2 et le budget 2020 sera donc nettement inférieur

Ainsi le budget de fonctionnement devrait se situer autour de **1 041 000 €** (pour 2 480 000€ réalisés en 2019) comprenant notamment:

- les travaux pour 175 000 €, principalement des soldes de la tranche 2
- l'acquisition foncière de 3 terrains pour les tranches 4 et 5 de la ZAC pour 35 000 €
- les frais d'étude et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour 34 000€
- les frais financiers pour 8 000 €
- Les autres dépenses sont principalement des opérations d'ordre

Il devrait y avoir environ 250 000€ de recettes encaissées en 2020, principalement pour les ventes des terrains de la phase 2 (143 000€) mais aussi l'encaissement d'un lot de la tranche 1 et des ventes sur les macro-lots 9, 11 et 12.

L'investissement est composé principalement de la reprise du déficit d'investissement (1 126 000€) et des opérations d'ordre. Un emprunt est inscrit en recettes pour présenter un budget en équilibre. L'emprunt relais de 900 000€ effectué il y a deux ans devra être renouvelé pour 3 ans en 2021 pour ne pas accentuer davantage le portage de trésorerie du budget principal de la commune.

Budget Cimetière

Le budget cimetière est prévu légèrement en hausse par rapport au budget précédent :

Pour les dépenses :

En fonctionnement le nettoyage des tombes prévu en 2019 a été réglé en 2020, il devra donc être inscrit au budget 2020. Une enveloppe est également prévue pour le nettoyage des tombes suivant. L'achat de 2 vitrines pour un peu de 600€ est également programmé.

En investissement il est prévu la construction d'une tranche de caveaux supplémentaires.

Pour les recettes:

Elles devraient être du même ordre que l'an passé pour les ventes de caveaux et de concessions. Le montant prévu sera toutefois supérieur pour équilibrer le budget.

Budget Panneaux Photovoltaïques

Le budget panneaux photovoltaïques est prévu en hausse par rapport au budget précédent, afin d'intégrer l'excédent de fonctionnement reporté qui s'élève à 27 000€.

Les dépenses sont principalement constituées de la maintenance des panneaux et du remboursement d'un emprunt. La dernière annuité de l'emprunt, d'un montant de montant de 23 230€, sera en 2025.

Les recettes sont constituées en fonctionnement essentiellement des ventes d'électricité, qui sont prévues par prudence légèrement inférieures au réalisé 2019.

Zone des Doutardes et de l'Ormeau d'Artaud

Aucune opération n'est prévue sur ces budgets.

Afin de présenter des budgets en équilibre, il faudra toutefois afficher une recette d'emprunt pour couvrir le report de chacun de ces budgets :

Zone de l'Ormeau Artaud : - 71 218,78€

Zone des Doutardes ; - 80 236,81€

Il est prévu une opération de panneaux photovoltaïques zone des Doutardes. Une fois l'opération réalisée et les recettes encaissées, ce budget annexe pourra être clôturé et le solde intégré au budget principal.

Le déficit reporté cumulé s'élève à fin 2019 à 151 455,56€.

VOTE

POUR : 20

ABSTENTION : 1
de Christian LECOQ

Publication en mairie le : **19 MAI 2020**
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

19 MAI 2020



AR PREFECTURE

066-218601748-20200514-52_02020-DE

Regu le 19/05/2020